



Service Formation Permanente

La formation tout au long de la vie à l'Université Paris 8

Les étapes de la VAE

Etape 1 – L'élaboration de votre projet : investigation et réunion d'information

La démarche commence par la participation à une réunion d'information collective qui vous permettra :

• d'élaborer votre projet

• de découvrir toutes les étapes et spécificités de la démarche : recevabilité, accompagnement, financement, jury

• d'appréhender les « coulisses » de la démarche : l'environnement universitaire, les spécificités selon les diplômes.

Vous choisirez votre date de venue en vous inscrivant sur www.validexper.com

Nous vous proposons un conseil personnalisé à l'issue de cette rencontre.

Les réunions d'information VAE se déroulent en salle A 2279 à 14h30 :

- Mardi 7 et 21 septembre 2010
- Mardi 5 et 19 octobre
- Mardi 2 et 16 novembre
- Mardi 7 décembre
- Mardi 4 et 18 janvier 2011
- Mardi 1 et 15 février
- Mardi 1, 15, et 29 mars
- Mardi 5 et 26 avril
- Mardi 10 et 24 mai
- Mardi 14 et 28 juin

Pour identifier le diplôme le plus en adéquation avec les acquis de votre expérience vous pouvez vous adresser à une de ces antennes ou :

- consulter les descriptifs de diplômes sur le site de l'université : www.univ-paris8.fr
- vous rendre au Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation pour vous informer plus précisément sur le contenu des diplômes : SCUIO 01 49 40 67 15/17 Bâtiment A Salle 347.

En savoir plus

Le Pôle régional d'information conseil en Validation des Acquis de l'Expérience (mis en place par le Conseil Régional de l'Île-de-France) vous informe et vous reçoit sur rendez-vous dans ses antennes de conseil en vae : www.infovae-idf.com

Etape 2 – La demande de recevabilité

Après avoir identifié le diplôme national correspondant à vos acquis, vous présenterez **une demande de recevabilité** en remplissant un dossier de pré-orientation ou DPO sur www.validexper.com

Vous adresserez ce premier travail précis et très détaillé avec un c.v. à vae@univ-paris8.fr.

Le bureau VAE étudiera votre dossier DPO et le transmettra au responsable du diplôme qui étudiera votre demande et prononcera un avis pédagogique.

Si vous obtenez un **avis de recevabilité favorable**, vous pourrez vous engager dans la démarche. Le bureau VAE contractualisera avec vous le cadre, les conditions de votre accompagnement et de votre rencontre avec le jury.

Si vous obtenez un avis défavorable, nous vous aiderons à penser un projet plus adéquat avec votre parcours.â€”â€”

Etape 3 – L'élaboration de votre dossier de validation ou portefeuille d'acquis

Nous vous proposerons de vous accompagner à produire ce portefeuille d'acquis d'abord collectivement en vous invitant à deux journées d'ateliers méthodologiques.

Puis l'accompagnement se poursuivra individuellement jusqu'à finalisation de votre production. Nous vous donnerons une trame détaillée du dossier à fournir et des outils méthodologiques précis.

Ce portefeuille comprendra l'analyse détaillée de vos expériences, vos acquis formalisés et analysés, les preuves formelles (diplômes, certificats, attestations) et vos réalisations significatives. â€”Nous serons en position d'interface avec les enseignants afin de vous accompagner au plus près des attentes de la formation.

Etape 4 – Certification : rencontre avec le jury de validation

Après remise de votre dossier finalisé au bureau de la VAE, vous vous entretiendrez avec les membres du jury qui évalueront les compétences, aptitudes et connaissances exigées pour l'obtention du diplôme.

La validation pourra être totale si toutes les conditions sont réunies pour la délivrance de la certification. Si la validation est partielle, le jury précisera dans ce cas la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.

Le Bureau VAE vous informe, vous accueille, vous conseille :

0 820 20 51 00 et vae@univ-paris8.fr

<!–[endif]–>

Document non contractuel